

ministère de l'Énergie sur la politique canadienne, publié en 1973, on parle constamment de réserves de pétrole pour une quinzaine d'années. Ces chiffres n'incluaient pas les réserves des sables bitumineux ni les gisements septentrionaux. Qu'est-il advenu des réserves de pétrole du Canada en moins d'un an? D'après moi, le gouvernement a retouché le tableau de la situation en l'assombrissant—si la situation est inquiétante pour l'ensemble du pays, elle l'est particulièrement pour l'Ontario—parce que les estimations antérieures des réserves de pétrole supposaient que la prospection continuerait de mettre au jour de nouveaux gisements équivalant à peu près à notre consommation annuelle. L'année dernière, par suite de l'indécision du gouvernement et de ses querelles avec l'industrie et les provinces productrices, les sociétés ont cessé leur forage. On a découvert peu de nouveaux gisements et les autorités commencent à s'alarmer. C'est ainsi que la situation s'est assombrie.

Maintenant que nous étudions le bill C-32, n'essayons pas de blanchir le gouvernement, car c'est lui le responsable. A cause de ses échecs et de son manque de prévision, nous serons peut-être obligés d'importer du pétrole. Pour ce qui est du bill proprement dit, je remarque qu'à l'article 36 le gouvernement essaie de mettre la main sur le contrôle exercé par les provinces. On nous demande d'approuver un mécanisme de fixation des prix destiné à fonctionner avec ou sans l'accord des provinces. Même si les provinces productrices annulent un accord sur les prix conclus avec le gouvernement fédéral, ce dernier a le droit, en vertu de l'article 36, d'établir les prix du pétrole unilatéralement. C'est vraiment ce qui s'appelle usurper les droits des provinces. Également, la Partie III du bill permettrait au gouvernement fédéral de réglementer le prix du gaz naturel dans une province productrice de même que le prix du gaz destiné à l'exportation avec ou sans l'accord de la province en question et là encore, c'est empiéter sur le droit que les provinces ont de contrôler leurs ressources naturelles.

Il est très facile pour un député de l'Ontario, surtout s'il est fidèle partisan du gouvernement, de ne pas voir plus loin que le bout de son nez. Si j'ai bien compris, les préopinants sont allés jusqu'à prétendre que le bill vise en quelque sorte à protéger les consommateurs. Quelle foutaise! D'accord, monsieur le président, c'est peut-être un bill concernant les consommateurs en ce sens qu'on les empêchera de profiter des ressources du Canada à cause de l'inéptie du gouvernement et de son manque de collaboration avec les provinces.

● (1630)

**M. Foster:** Voilà un des gars de Bay Street.

**M. Stevens:** Contrôler les prix exige un esprit de collaboration et des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Avant d'élaborer une politique de ce genre, il faudrait aussi tenir compte des opinions de l'industrie des consommateurs et des producteurs. Un contrôle unilatéral par le gouvernement fédéral ne constitue pas la solution, mais est une preuve manifeste du *statu quo* adopté par le gouvernement fédéral. A mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas se servir des ressources pétrolières et énergétiques du Canada pour accaparer encore plus de pouvoirs des gouvernements provinciaux. Il sait comment il devrait procéder à cet égard. Si le gouvernement estime qu'il y a un déséquilibre entre ses pouvoirs et ceux des gouvernements provinciaux, il devrait consulter les provinces, s'entendre avec elles et, au besoin, modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les con-

#### Administration du pétrole—Loi

sommateurs du Canada, surtout ceux de l'Ontario, ne devraient pas avoir à souffrir des politiques ineptes du gouvernement.

En effet, si les provinces ne peuvent exercer de contrôle sur les mécanismes de fixation des prix, les provinces productrices ne pourront garantir un rendement équitable aux provinces et aux sociétés pétrolières qui exploitent les ressources pétrolières des provinces. A défaut d'un rendement suffisant, la prospection diminuera considérablement, ce qui entraînera un approvisionnement réduit aux provinces consommatrices. Nous nous préoccupons surtout de garantir un approvisionnement suffisant au consommateur de l'Ontario et des autres provinces consommatrices. Le gouvernement fédéral, en tentant de mettre en place un mécanisme fédéral de fixation du prix, a créé une atmosphère politique malsaine où c'est en fin de compte le consommateur qui est perdant. Dans la conjoncture actuelle, nous allons être obligés de compter de plus en plus sur les importations pétrolières qui, dans les conditions d'instabilité politique internationale qui prévalent aujourd'hui, peuvent fluctuer et finalement laisser le consommateur face à une pénurie de mazout pendant l'hiver.

Je le répète, l'Ontario est une province enfermée dans les terres et contrainte de faire venir son pétrole par oléoduc. Faute d'avoir assuré la construction de l'oléoduc Sarnia-Montréal, à cause des tergiversations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du premier ministre, le gouvernement a renoncé à garantir la sécurité d'approvisionnement des consommateurs de l'Ontario. Cet oléoduc devrait être construit, et ce devrait être un oléoduc réversible.

Je pense qu'au lieu de se lancer dans un conflit avec les provinces sur la mise en place d'un mécanisme de fixation des prix, le gouvernement fédéral devrait essayer de collaborer avec les provinces pétrolières pour élaborer des politiques de conservation des ressources pétrolières en faisant échec au gaspillage inutile, en apportant des stimulants à la poursuite de la prospection et de la recherche et en mettant en valeur d'autres sources d'énergie renouvelables. A cet égard, les documents de l'Ontario pour la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'énergie qui s'est tenue à Ottawa les 22 et 23 janvier dernier précisait ce qui suit à propos du problème d'approvisionnement que connaît la province cette année:

En Ontario, l'essentiel de la question de l'approvisionnement tient à la dépendance de la province à l'égard des raffineries de l'Est. Alors que l'Ontario reçoit tout son pétrole brut de l'Ouest du Canada, sa capacité de raffinage n'a pas augmenté depuis environ quatre ans.

Ainsi, les raffineries de l'Est . . .

C'est-à-dire surtout de Montréal . . .

. . . fournissent à l'Ontario 14 p. 100 de son essence, 25 p. 100 de son fuel-oil léger et 38 p. 100 de son fuel-oil lourd. On ne connaît pas avec certitude les perspectives d'approvisionnement de l'Ontario. Le comité consultatif technique de l'Office national de l'énergie déclare que l'équilibre entre l'offre globale et la demande de produits pétroliers en Ontario cet hiver sera «précaire».

«Cet hiver», c'était l'hiver dernier. Les documents ajoutent que les prix des produits pétroliers en Ontario dépendront du prix du pétrole de l'Ouest qui sera vraisemblablement déterminé par voie de négociations fédérales-provinciales. Il me semble que le gouvernement devrait dire au comité pourquoi ces négociations ont échoué à tel point qu'on nous présente maintenant le bill C-32, manifestement si inacceptable aux yeux des provin-